

Besoins de renforts au sein des établissements de Protection de l'Enfance

Dans le contexte de crise sanitaire actuel lié à la propagation du coronavirus, les établissements et services médico-sociaux connaissent une forte tension en termes de ressources humaines. Toutes les structures sont ou risquent d'être confrontées à des absences de professionnels en raison des mesures de protection de la population mises en œuvre par le Gouvernement (fermeture des établissements scolaires et mesures de confinement). Afin d'assurer le maintien de leur activité, les structures se sont rapidement organisées. Elles ont formalisé et déclenché leur Plan de Continuité d'Activité (PCA) transmis aux services du Département.

Pour venir en aide aux professionnels de terrain, les services de la DEFJ se sont mobilisés pour recenser les besoins de renfort en personnel des structures, et leur apporter rapidement des solutions concrètes. En effet, en dépit des mesures prises, il manque à ce jour environ 200 personnes, tous métiers confondus.

Nous attirons votre attention sur le fait que les renforts en effectif, comme les équipes en place d'ailleurs, pourront éventuellement être en contact avec des enfants porteurs sains ou même malades.

1. Quels établissements sont concernés en priorité par ces renforts ? Qui sont les enfants qui y sont accueillis ?

Les internats des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et les Pouponnières sont les établissements prioritaires. Ces structures, implantées sur tout le Département, permettent l'accueil de près de 2500 enfants répartis sur plusieurs dizaines de sites.

Les MECS sont des établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Ils fonctionnent en internat complet ou en foyer ouvert (les enfants sont alors scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur).

Les enfants accueillis dans ces établissements n'ont pu être maintenus dans leur famille parce que leurs parents n'étaient pas/plus en mesure de répondre à leurs besoins fondamentaux. Ces enfants sont confiés à l'ASE parce qu'ils ont connu des situations de violence, de négligence et souffert pour la plupart de carences graves, susceptibles de compromettre leur développement.

Les Pouponnières à caractère social organisent la protection (jour et nuit) d'enfants de moins de trois ans victimes de maltraitances, le plus souvent sur décision de justice. L'état de santé des enfants ne doit en principe pas nécessiter de soins médicaux.

Les MECS et les Pouponnières sont soit des structures associatives, soit des structures gérées par l'Etablissement Public Départemental (EPDSAE).

2. Quels sont les besoins identifiés (sur lesquels vous seriez à même de nous apporter votre soutien) ?

Les besoins de renfort en ressources humaines identifiés sont de quatre ordres :

1. Educatifs : besoin de travailleurs sociaux, socio-éducatifs pour accompagner les enfants, assurer les liens avec leurs proches et organiser leur vie quotidienne
2. Logistique : besoin de personnes en mesure d'assurer l'approvisionnement en denrées et en matériel, de gérer des stocks, d'anticiper les besoins, etc.
3. Entretien : besoin d'agents assurant l'entretien courant des bâtiments, la gestion des espaces collectifs, de la lingerie, etc.
4. Restauration : besoin de personnes aptes à assumer des missions de restauration collective en petits groupes, pour tous les repas de la journée, pour tous les âges, en tenant compte des interdits et troubles alimentaires possibles, selon différentes modalités (cuisine sur site, liaison chaude, etc.).
5. Enseignements et activités : besoin d'enseignants, de psychologues, d'animateurs et bénévoles de la société civile pour proposer et encadrer des temps de scolarité adaptés aux âges et niveaux des enfants, mais aussi organiser des activités en tous petits groupes. Il s'agit de temps essentiels pour soutenir le développement d'enfants déjà très fragilisés, parfois en grande souffrance. Il s'agit aussi de garantir pour ces enfants des liens de proximité dont ils ont grand besoin quand ils sont isolés

Vous avez des compétences sur un ou plusieurs de ces items ? Vous souhaitez venir en soutien des équipes en place et contribuer à la solidarité collective permettant le maintien des missions de service public liées à la Protection de l'Enfance ? Transmettez-nous vos coordonnées à l'adresse suivante (Nom, prénom, fonction, territoire d'intervention) en précisant sur quel(s) item(s) vous êtes en mesure d'intervenir : janick.bertin@lenord.fr